



77
FINANCES
PUBLIQUES
SEINE ET MARNE



Déclaration Liminaire de l'Union CFDT-CFTC CTLdu 2 octobre 2019

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Géographie revisitée, déconcentration de proximité, nouveau réseau de proximité : ces trois expressions montrent bien la difficulté à qualifier précisément le projet ministériel de transformation du réseau de la DGFIP.

L'Union CFDT-CFTC ne considère pas que la situation actuelle permette une réponse à la crise démocratique qui traverse notre pays laissant, sur le bord de la route, les exclus du numérique et les relégués territoriaux. La responsabilité incombe d'abord aux politiques qui ont supprimé des services publics de proximité pour des raisons budgétaires ces dernières décennies .

Un problème de méthode

Pour le ministre, le point de départ doit être la transformation profonde du réseau territorial de la DGFIP afin d'assurer sa dynamique de transformation.

Mais transformer avec qui? Pour aller où? Les agents et leurs représentants de l'Union CFDT-CFTC ne voient pas le sens positif de cette réforme.

Les territoires n'ont pas été pris en compte

Au contraire, le ministère aurait dû partir des besoins des usagers, des entreprises, des collectivités et des territoires comme le Canada l'a fait. A la place, la carte des suppressions de services et des créations des points de contacts de la DGFIP a été élaborée à partir de celle du revenu fiscal de référence (RFR), de la densité de population et des transports.

La proximité des services publics est une attente légitime et une condition de l'égalité entre les citoyens. Le projet de la DGFIP prévoit qu'aucun usager ne soit éloigné de plus de trente minutes d'un point d'accueil. Or, il faudrait qu'il existe une maison de services au public dans un rayon de 10 kms de n'importe quelle habitation (métropole et outremer) pour rendre une accessibilité réelle aux services publics.

La présence d'agents des finances publiques est le corollaire d'un service de qualité. Ce sont des techniciens confirmés qui ont suivi une scolarité dans une école professionnelle et/ou ont acquis leurs connaissances au terme de nombreuses années d'expérience. Le gouvernement entend s'inspirer de Service Canada avec France Service. Mais il n'y aura pas des agents des finances publiques dans toutes les MSAP et les agents d'accueil au sein de celle-ci ne sont pas formés au même niveau que ceux au Canada.

Plutôt que de s'inspirer des exemples étrangers, le gouvernement les copie mal . Plutôt que de vouloir faire des économies à tout prix, il faut savoir d'abord investir.

Les conséquences de cette réforme ne sont pas prises en compte.

Dans la lettre du 9 mai aux secrétaires généraux des OS de la DGFIP, le ministre écrit que « *la dynamique de transformation de la DGFIP doit passer par une transformation profonde...des modalités d'exercice de ses métiers* ».

Quand une administration veut à ce point transformer les métiers, elle doit avoir une démarche stratégique pour anticiper les besoins.
Une telle réforme ne peut se faire sans l'assentiment des agents et des organisations syndicales qui les représentent.

Qu'en est il de la concertation en Seine et Marne ?

A Noisiel début juillet 2019, vous avez éludé toutes les questions en justifiant que la phase de concertation s'ouvrait.

Nous sommes à moins d'un mois de la fin théorique de la phase de concertation, et aucune des questions ou des inquiétudes des agents n'a fait l'objet d'une réponse précise et publique, alors que nous savons pertinemment que SPIB vous a demandé vos arbitrages pour fin septembre.

Lors de nos visites de l'ensemble des sites du département, les agents n'ont pas manqué de nous mandater pour obtenir ces réponses claires, précises et surtout écrites.

La communication auprès des médias est extrêmement négative quant au travail quotidien des agents.

10 ans après la fusion, il paraîtrait que le réseau est à bout de souffle, que la qualité du travail des agents est mauvaise, notamment dans les petites unités, et que ces deux raisons justifieraient cette nouvelle organisation .

10 ans après, le point de contact unique des usagers, base de la fusion, est en train de devenir une multitude de points de contacts, privés ou hors DGFIP pour la majorité (Buralistes, Banque, MSAP...).

Vous ne pouvez pas dire aux médias que tout va mal pour justifier votre lettre de mission, quand vous dites en réunion avec les agents que tout va bien, que le PAS est un succès inespéré par Bercy, qu'atteindre 80 % d'un objectif est satisfaisant, et que les 20 % manquant ne sont que de l'écume.

Les sondages effectués par Bercy auprès des élus révèlent près de 90 % de satisfaction sur le service rendu par les agents de la DGFIP.

Ces mêmes sondages auprès des usagers affichent un taux de satisfaction global en 2018 de 89 %.

Ce double discours ne trompe personne, cette forme de « lean management » aura des conséquences sur les cadres et les agents, plus ou moins « mis au placard », obligés à une reconversion, une mutation, après parfois une vie et une carrière dévouée à un métier, qu'on leur retire sans préavis.

La DGFIP a-t-elle déjà oublié son engagement, comme l'ensemble des administrations d'État, à lutter contre les Risques Psycho-Sociaux ?

La DGFIP a-t-elle déjà oublié la dégradation des indicateurs du Baromètre social ?

Mais c'est vrai, la fin justifie les moyens.

Qu'importe le mal-être des agents, vous minimisez cette violence psychologique...Pourtant, vous devriez avoir des retours des médecins de prévention et assistantes sociales du département.

Nous vous rappelons que l'employeur est pénalement responsable du bien être physique, mental et matériel des agents du département.

Dire que seuls 30 % des agents sont impactés dans le département, c'est mettre des oeillères sur les effets collatéraux pour 100 % des agents, concernés dans leur environnement professionnel et personnel, dans leur projet de mutation, de promotion, de formation, dans leur équipe, dans leur espace physique de travail, avec les applications ...

Le taux provisoire de grévistes de 38,10 %, un taux historique pour le département, devrait pourtant vous faire réfléchir sur la contestation de ce projet.

38,10 % de grévistes ne veut pas dire que 61,9 % des agents approuvent la réforme. Bien au contraire, nombre d'agents soutenant le mouvement n'ont pu participer pour des raisons financières, concours administratif ou pour tout autre raison.

Quel est le taux réel que vous ne pouvez consolider qu'à compter du 17 septembre ?

Si l'on ne regarde que les postes comptables concernés par le nouveau réseau de proximité, c'est même entre 40 et 60 % de grévistes.

Alors sortez du « kit de communication » ministériel, et répondez enfin, de façon écrite et publique à tous les agents de votre département :

-Pourquoi les agents A, B, ou C n'ont toujours pas été reçus pour un entretien individuel, alors que pour certains, nous sommes à moins de 5 mois des demandes de mutation ?

- Les agents qui seraient impactés en 2021 ont il été consultés personnellement comme vous l'aviez promis lors du CTL ?

- Comment pouvez-vous parler d'antenne, de cellule de travail à distance, alors que les agents n'auront pas de garantie juridique de leur affectation géographique?

Pensez-vous que créer des antennes non pérennes, encourager le travail à distance et le télétravail soient autant de solutions permettant de pallier la concentration des structures ?

D'autant que la mise en place du télétravail et du travail à distance trouve ses limites, techniques et en terme de management.

Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent : une demande de mutation est un acte juridique opposable à l'agent, un codicille, pour reprendre votre expression ne donne aucune garantie juridique à l'agent quant à son affectation géographique réelle.

-Quel engagement pérenne, ne pouvant être remis en cause par un successeur après votre départ, proposez-vous ?

-Nous vous avons demandé à deux reprises de faire remonter à la Centrale notre demande de créer et pérenniser une promotion à titre personnel pour tous les grades, A, B et C, au profit des agents qui pourraient prendre leur retraite pour échapper à cette réforme qu'ils n'acceptent pas si elle est maintenue (alors que beaucoup pensaient continuer à travailler)

Qu'avez vous-fait ? Sous quelle forme ?

-Quels sont vos critères pour choisir les cadres qui resteront comptables ? Que deviendront les adjoints ? Pourquoi vous n'êtes pas capables de dire à un comptable ce qu'il deviendra dans un ou deux ans ?

-Quels seraient les sites qui garderont une caisse ?

-Qui à la DGFIP sera en charge de l'apposition des « datamatrix » sur les titres des CEPL (collectivités et Etablissements Publics Locaux) ?

-Combien de Maisons-France Service sont-elles envisagées sur le département ? Puisque la DGFIP est membre fondateur, nous ne pouvons pas imaginer que vous n'avez pas encore lancé de concertation avec les élus.

-Combien d'élus ont donné leur accord pour une Maison de Services Publics ? Là encore, vu les échéances très proches, vous devez avoir eu des retours.

- Qui va financer ces structures ? Avez-vous des locaux prévus à cet effet ? Qui va occuper les emplois dans les MSAP ou les MFS ?

-L'expérimentation de suppression de services de DDFIP est en cours dans certains départements, dont un limitrophe, avec des suppressions et regroupements de PCE, PCRP, services comptabilité, RH, Logistique, MDRA...

Il ne faut pas se voiler la face, c'est le deuxième étage de la réforme « Darmanin », qui se fera en interne, sans impacter le public et les partenaires.

A quelle échéance cette expérimentation sera-t-elle généralisée, et pour la Seine et Marne, quand tombera le couperet ?

Le recul temporaire de la DGFIP sur les agences comptables est encore une fois la preuve que les têtes pensantes de Bercy sont hors sol, et prouve que les réformes vont dans le mur à force d'être précipitées et mal préparées.

Les pétitions d'élus, d'usagers, motions et délibérations des collectivités, petites ou grandes, que nous vous avons remises vous prouvent que nous avons raison de nous opposer à ce plan social à la DGFIP.

Nous vous invitons à faire de nouvelles propositions, non pas en modifiant la carte que vous avez proposée mais en pérennisant les structures actuelles.

L' Union CFDT-CFTC demande le retrait du PLAN DARMANIN tel qu'il se présente car dans ce projet tout le monde est perdant : les élus, les usagers, mais surtout les agents.

Aussi en l'absence de concertation, de réel dialogue social, et parce que vous n'avez apporté aucune réponse à nos questions de juillet, l' Union CFDT-CFTC décide de boycotter le présent comité technique local.